Nations Unies A/AC.109/2012/SR.8

Assemblée générale

Distr. générale
5 février 2013
Français
Original : anglais

Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Compte rendu analytique de la 8e séance
Tenue au Siège, à New York, le mardi 19 juin 2012, à 10 heures

Président : M. Morejón. . . . . (Équateur)

Sommaire

Adoption de l'ordre du jour

Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les institutions internationales associées à l'ONU

Activités économiques et autres qui affectent les intérêts des peuples des territoires non autonomes

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

Les rectifications au présent compte rendu seront publiées dans un rectificatif.

12-37959 (F)

Merci de recycler

La séance est ouverte à 10 h 20.

Adoption de l’ordre du jour

1. *L’ordre du jour est adopté.*

Application de la Déclaration sur l’octroi de l’indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (A/AC.109/2012/L.9)

Projet de résolution A/AC.109/2012/L.9

2. *Le projet de résolution A/AC.109/2012/L.9 est adopté.*

Application de la Déclaration sur l’octroi de l’indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les institutions internationales associées à l’ONU (A/65/61 ; A/AC.109/2012/L.10 ; E/2010/54)

3. **Le Président** appelle l’attention sur le rapport du Secrétaire général (A/65/61) et sur les informations transmises par les institutions spécialisées et autres organismes des Nations Unies sur leurs activités relatives à l’application de la Déclaration (E/2010/54).

Projet de résolution A/AC.109/2012/L.10

4. *Le projet de résolution A/AC.109/2012/L.10 est adopté.*

5. Expliquant la position de sa délégation, **M. Sitnikov** (Fédération de Russie) indique que son Gouvernement défend régulièrement le droit des territoires non autonomes à l’autodétermination et à l’indépendance. Toutefois, l’examen de la question au Conseil économique et social a détourné celui-ci de sa principale fonction et ne devrait pas figurer à son ordre du jour.

6. Bien que la Fédération de Russie ne se soit pas opposée à l’adoption du projet de résolution par consensus, elle entend maintenir sa position sur la question à la Quatrième Commission et l’Assemblée plénière.

Activités économiques et autres qui affectent les intérêts des peuples des territoires non autonomes (A/AC.109/2012/L.11)

Projet de résolution A/AC.109/2012/L.11

7. *Le projet de résolution A/AC.109/2012/L.11 est adopté.*

La séance est levée à 10 h 30.